

Intervention Michel Haberer – Ingénieur conseil Cram Alsace-Moselle

L'utilisation des produits chimiques dans le monde du travail est largement répandue et ceci dans la plupart des secteurs d'activité (nettoyage, dégraissage, peintures, encres, adhésifs,...).

Il n'y a pas de produit chimique sans danger !

On distingue trois catégories de danger : les dangers physico-chimiques (explosible, comburant, inflammable...), les dangers pour la santé (toxique, corrosif, mutagène, cancérigène,...) et enfin les dangers pour l'environnement. Ces dangers rendent primordiale une évaluation concertée des risques qui devra déboucher sur l'adoption de mesures de prévention afin d'éviter la survenue de maladies professionnelles ou d'accidents de travail. Cette démarche s'inscrit dans une démarche globale d'évaluation des risques qui comprend trois étapes indispensables : **l'identification, la hiérarchisation et la maîtrise des risques**. Pour le risque chimique, nous retiendrons également ce même schéma. (*cf. annexe 9: Directives européennes et principaux textes réglementaires*).

Il est essentiel d'associer dans cette démarche les différents acteurs concernés au sein de l'entreprise (le chef d'entreprise, la hiérarchie, les représentants du personnel, les opérateurs, le personnel médical,...).

Enfin, l'évolution de la réglementation, de la technique, des connaissances toxicologiques... est telle que ce processus doit faire l'objet de mises à jour régulières et au minimum annuelles. Selon l'article R. 230-1 du Code du Travail, l'employeur transcrit et met à jour dans un document unique les résultats de l'évaluation des risques pour la sécurité et la santé des travailleurs. Cette évaluation comporte un inventaire des risques identifiés par chaque unité de travail de l'entreprise ou de l'établissement. La mise à jour est effectuée au moins chaque année ainsi que lors de toute décision d'aménagement important modifiant les conditions d'hygiène et de sécurité ou les conditions de travail.

Face aux constats effectués en entreprises, nous avons volontairement élaboré un document simple, utilisable par les différentes entreprises quelles que soient leur taille et leur spécialité. Ce document rappelle et commente la démarche de prévention. Les quelques annexes jointes permettent un gain d'efficacité pour le lecteur. Le service prévention et gestion des risques professionnels demeure à la disposition des partenaires de l'entreprise pour apporter son expertise dans le domaine de la prévention des risques et notamment des risques chimiques.